

RCS : ST MALO
Code greffe : 3502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00553
Numéro SIREN : 752 323 238
Nom ou dénomination : 2D DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2020 sous le numéro de dépôt 3946

Greffe du tribunal de commerce de Saint Malo



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/3946

Type d'acte : Décision(s) des associés
Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Déposant :

Nom/dénomination : 2D DEVELOPPEMENT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 752 323 238

N° gestion : 2012 B 00553

2D DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 8.000 euros
Siège Social : 14 A rue de la bise– 22100 TADEN
752 323 238 RCS SAINT MALO

**DECISIONS COLLECTIVES UNANIMES DES ASSOCIES
DU 30 JUIN 2020**

PROCES-VERBAL

L'an 2020,
Le 30 juin,

Les associés de la société « **2D DEVELOPPEMENT** », société par actions simplifiée au capital de 8.000 euros divisé en 400 actions de 20 euros chacune, dont le siège social est situé 14A rue de la Bise– 22100 TADEN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ST MALO sous le numéro 752 323 238 (la « **Société** »), se sont réunis au siège social.

Sont présents :

- Monsieur David MEUNIER, propriétaire de 200 actions
- Société S.E.D., propriétaire de 200 actions

TOTAL 400 actions

Soit les 400 actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Il est préalablement rappelé que conformément à l'article 18-1 des statuts, les décisions collectives peuvent résulter du consentement unanime des associés exprimé dans un acte.

Les susnommés déclarent avoir disposé du temps suffisant pour prendre connaissance et conseil, et étudier les décisions mises à l'ordre du jour, et avoir reçu toute l'information nécessaire à cet égard.

Les susnommés ont pris les décisions suivantes concernant l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission du Commissaire aux comptes ;
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION

Les associés, constatent la démission du Cabinet ACTU'ELLES de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la Société.

M



DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, les associés décident, à l'unanimité, de nommer le Cabinet ALLIAGE, domicilié à SAINT GREGOIRE (35760) Rue de la Terre *Adalie* - Bâtiment L, en qualité de Commissaire aux comptes, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

TROISIEME DECISION

Les associés, décident, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

Plus rien n'étant à délibérer, les associés décident que l'ordre du jour est clos.

Les associés décident que la présente décision sera mentionnée au registre des délibérations.



Monsieur David MEUNIER



**La société S.E.D.
Représentée par Monsieur David MEUNIER**

?